



Le Busard des roseaux

Code Natura A 081

Accipitridés

Circus aeruginosus



Femelle adulte

Description de l'espèce

Chez le Busard des roseaux, le plumage du mâle et de la femelle sont très différents. Le mâle est brun roux avec la tête claire, ses ailes sont grises. La femelle est entièrement brune excepté une marque claire à l'avant de l'aile, le menton et la calotte, jaunâtres.

Dans nos régions, les oiseaux sont en grande partie sédentaires, mais ils sont rejoints en hiver par les oiseaux du nord et de l'est de l'Europe.

Observation

Ce rapace se repère sur les sites de nidification surtout lors des parades nuptiales aériennes et lors des échanges de proies qu'effectuent le mâle et la femelle aux abords du nid (ravitaillement de la femelle pendant la couvaison et nourrissage des jeunes ensuite).

En dehors de la période de reproduction, il peut être observé sur toutes les zones humides, notamment lorsqu'il est en chasse.

Distribution et effectifs

Il se reproduit d'Europe en Asie en évitant les régions les plus froides.

La population européenne est de l'ordre de 80 000 couples.

En France, on estime que le nombre de couples oscille entre de 1 000 à 5 000. Les plus fortes populations sont sur la façade atlantique.

En région Centre, il niche essentiellement dans les grandes zones d'étangs (Brenne). Concernant la Sologne, la nidification reste très réduite.

Ailleurs, il niche plus ou moins régulièrement dans les grandes roselières et aux abords des étangs.

Habitats et mesures de gestion favorables à l'espèce

Oiseau inféodé aux zones humides, il niche dans les roselières où il fabrique, avec des tiges de roseaux, un radeau qui servira de nid.

Il se nourrit essentiellement de petits rongeurs, mais est également un bon charognard, recherchant notamment les cadavres de poissons.

L'habitat du Busard des roseaux est menacé.

Pour sa conservation, il faudrait :

- favoriser la gestion concertée des roselières et des niveaux d'eau, notamment en région d'étangs piscicoles, au moyen d'incitations contractuelles ;
- mettre en place des zones de tranquillité aux abords des lieux de reproduction en évitant les interventions mécaniques durant la période de nidification ;
- favoriser le développement des roselières.